

## **Compte rendu et commentaires** relatifs au ***Conseil municipal du jeudi 25 mars 2010***

par les élus du groupe « **Agir pour Challes** »

L'approbation du compte rendu du conseil du 11 mars 2010 amène des remarques sur la forme : pas de notification des personnes présentes ou excusées le document n'est pas daté et pas signé ; cela nous semble peu conforme mais nous est justifié par un surplus de travail en mairie du fait des dossiers en cours.

Nous nous abstenons de voter ce compte rendu incomplet.

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du compte administratif 2009.
2. Affectation du résultat.
3. Vote du budget primitif 2010 et des budgets annexes.
4. Modification du POS pour le secteur St Vincent.
5. Questions diverses.

### **1- Approbation du Compte administratif 2009.**

Nous avons posé des questions par écrit auxquelles Michel Arnaud se propose de répondre.

Sur la période 2007-2009 les dépenses d'énergie ont progressé de 17% pourquoi ? Est-ce dû à une augmentation des quantités (kw) ou des tarifs ?

M Arnaud trouve qu'il serait intéressant de se pencher sur la question en commission des finances mais que de travail supplémentaire !! Ce que nous ne pouvons pas démentir, mais n'est ce pas ainsi que nous aurons une meilleure gestion ? Nous suggérons donc que la commission des finances affine les outils d'analyse à sa disposition et déclarons être prêts à assumer notre part dans ce travail.

Au sujet des abattements et exonérations consentis sur les impôts locaux, M Arnaud reconnaît qu'il existe effectivement tout un ensemble de dispositions, nous montrant un document qu'il venait de se procurer. Nous lui sommes gré d'avoir

donné suite à nos remarques et interrogations faites lors du débat d'orientation budgétaire.

Les questions suivantes s'apparentaient à des éclaircissements et informations relatives à des acquisitions foncières. Les réponses sont données : des modifications sont dues au fait que deux budgets annexes ont été créés qui modifient donc le budget principal. En ce qui concerne l'acquisition du bâtiment Gachet par exercice du droit de préemption dans la perspective du réaménagement du carrefour au bas de la rue B de Savoie, M Arnaud rappelle que le vote a été fait en séance fin du printemps – début de l'été 2009.

Effectivement, le conseil a été informé de la volonté d'exercer ce droit de préemption et de la somme engagée, mais nous n'avons pas le souvenir du vote de la délibération autorisant le Maire à réaliser les actes nécessaires à l'acquisition.

Le maire quitte la salle du conseil afin que le vote puisse être réalisé.

**Délibération n°1- Vote à l'unanimité du compte administratif.**

## **2- Affectation du résultat.**

**Délibération n°2- affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement de l'année 2009 (soit 899 150,76€) à la section investissement du budget primitif 2010. Vote à l'unanimité.**

## **3- Présentation et vote du budget primitif 2010 ainsi que des budgets annexes.**

**Délibération n°3- La proposition, débattue lors du débat d'orientation budgétaire du 11 mars 2010, consistant à augmenter les taux des impôts locaux de 1% est votée à l'unanimité.**

*Remarques : nous sommes conscients que les travaux du centre ville, les dépenses liées à l'augmentation de la population ne sont pas compatibles avec la stagnation des impôts, nous évoquons cette possibilité dès l'entrée en exercice du nouveau conseil municipal en 2008. Nous assumons ce choix d'augmentation, ce qui ne veut pas dire que nous participons nécessairement aux choix d'utilisation du gain fiscal.*

J-Y Jacquier soumet à l'issue du vote une réflexion sur les effets de la suppression de la taxe professionnelle (qui alimente Chambéry métropole) et son impact possible pour notre commune et propose que cette réflexion soit prolongée en commission des finances. Mais Daniel Grosjean ne peut s'empêcher de réagir : « arrêtez c'est du délire ! » et pense qu'il s'agit là de « politique politicienne », et autrement dit que rien ne changera sous le soleil de Challes.

J-Y Jacquier insiste sur les modalités de la réforme et répond qu'effectivement, en 2010 rien ne changera puisque nous serons en année de transition et que l'Etat compensera intégralement. Dans les mécanismes de la réforme, l'Agglomération se voit attribuer la part départementale de la Taxe d'habitation et disposera du pouvoir de fixer les taux. Compte tenu des besoins de Chambéry Métropole en matière d'investissements (et notre commune n'est pas sans demander des subventions ou des investissements collectifs sur notre territoire), il est possible que les taux de taxe d'habitation augmentent. Cette augmentation serait en concurrence avec l'augmentation des taux sur notre commune sur les prochaines années pour faire face à nos besoins et négocier les participations financières des partenaires de nos projets telle qu'elle a été envisagée par M Arnaud à l'occasion du débat d'orientation budgétaire. Jean-Yves Jacquier exprime à nouveau notre souci d'anticiper en réfléchissant avec la commission des finances, en toute objectivité, et en se tenant informé pour ne pas subir les évènements.

*Remarque : nous sommes surpris du peu d'informations du Maire sur cet évènement majeur qu'est la réforme engagée de la fiscalité locale et de sa réaction pour le coup très « politicienne ».*

#### **Délibération n°4- Vote des subventions aux associations. Vote à l'unanimité.**

Mais au préalable, Béatrice Faure qui a participé à la commission mixte (commission des finances et commission loisirs-associations) d'attribution des subventions veut faire entendre son étonnement sur les modalités de fonctionnement de cette commission. Elle s'étonne en effet que des membres et responsables d'associations participent directement aux débats et défendent les intérêts de leur(s) association(s). Il ne s'agit pas de contester le travail fait par ces associations et leurs dirigeants : c'est avant tout une question d'équité. Béatrice Faure propose que les membres de l'association dont la demande de subvention est en cours d'examen sortent de la salle. La réponse suivante est donnée : « mais dans ce cas, il resterait parfois peu de membres de la commission, puisque nous sommes tous engagés dans le milieu associatif ».....

*Remarque : cela traduit une situation où les dirigeants sont aussi des membres de la commission. Il serait salutaire de se donner une règle de fonctionnement pour faire face à cette difficulté et éviter qu'une personne soit juge et partie.*

Le budget primitif 2010 est ensuite examiné. Michel Arnaud donne lecture des chiffres et fournit quelques explications. C'est l'occasion de faire le point sur différents sujets :

- M. Lacroix responsable des services techniques nous informe de l'embauche de 2 jeunes en contrat de formation de 12 mois : 26 heures sont à la charge de l'Etat, 9h à la charge de la commune.
- Régularisation des acquisitions foncières sur le site des Sétérees ; Mr le Maire nous informe de la situation des acquisitions sur la zone des Sétérees : reste 3 parcelles ; un propriétaire est d'accord avec le tarif proposé ; 2 autres veulent obtenir le même tarif que pour les parcelles de la clinique en revendiquant 45€ du m<sup>2</sup> alors que les autres acquisitions ont eu lieu sur la base de 31€.
- L'hiver rigoureux a participé à dégrader les voiries ; cela occasionnera des dépenses ; rue du stade, les différents travaux réalisés cet automne ont profondément dégradé cette rue qui est considérée comme une voirie d'intérêt communautaire (ce qui implique la participation de Chambéry métropole tant sur les aspects techniques que financiers) : programmation pour 2011 d'une étude pour la sécurisation des déplacements piétons.
- Pour la poursuite du plan local d'urbanisme une somme de 63 900€ est programmée ; le maire déclare que le « PLU suit son cours ». Mr Grosjean nous fait comprendre ici son agacement sur le PLU qui n'avance pas assez vite mais il n'en dira pas plus.

***Remarque :** nous souhaiterions que les réflexions sur ce PLU fassent l'objet d'une plus grande information et consultation-concertation des populations et associations.*

- Logements sociaux : malgré les subventions il y a toujours un besoin de financement. Vente des terrains à l'OPAC. La démolition du Nieder Hôtel est envisageable fin mai.
- M. Arnaud informe sur les acquisitions des terrains et des commerces du centre ville ; l'Auto Ecole et le restaurant sont d'accord avec la mairie, pas de réponse du salon de coiffure et la boulangerie ne veut pas perdre son emplacement et se soucie du prix des nouveaux locaux ; négociation à prévoir avec les promoteurs sous forme de dation. J-Y Jacquier indique que c'est exactement ce genre de problème que la commission finance et du développement économique doit pouvoir anticiper et accompagner, ainsi que nous le proposons. Daniel Grosjean rétorque que « ce sont les promoteurs qui décideront ! »

- Mr Arnaud nous présente le label qualité auquel l'office de tourisme veut prétendre ; cela implique en premier lieu un gros effort pour la suppression des panneaux publicitaires. La police municipale fait actuellement un travail de recensement des panneaux et de leur régularité juridique. Nous proposons que les panneaux se situant sur des terrains appartenant au domaine public soient démontés sans plus attendre.
- B Forest reparle de la carrière en entrée de ville ; elle devait s'arrêter en avril, mais on peut avoir des doutes car elle semble redoubler d'activité. La mairie va renvoyer un courrier au concessionnaire, lui rappelant ses promesses. Nous demandons aussi une remise en état des lieux.

*Remarque : voilà de longues années que la question des panneaux publicitaires et la pollution visuelle qui en découle font l'objet de débats. Il y a eu peu d'avancée en la matière : néanmoins, il semble que la contrainte extérieure provoque une prise de conscience du problème et une politique plus volontariste en la matière : le nouveau classement de la commune comme ville touristique et le classement des villes fleuries (nous pourrions perdre une étoile).*

- Différents travaux sont évoqués : les travaux au niveau du terrain de football pour constituer un bassin de rétention en cas de fortes pluies ; les travaux au niveau de la salle polyvalente.

A la suite de ces débats, le budget est soumis au vote. Auparavant nous rappelons notre souhait de discuter de la politique de formation des élus municipaux et des budgets à inscrire pour ce faire. Les règles législatives, fiscales, les procédures d'urbanisme, etc. sont de plus en plus complexes et il nous semble qu'il serait opportun et bénéfique que les conseillers municipaux puissent bénéficier d'une formation, s'ils le désirent. Par ailleurs, le code général des collectivités locales impose ce type de débat et considère les dépenses de formation comme des dépenses obligatoires. Nous proposons d'inscrire 500€ : « 500 euros c'est une somme ridicule !! ». Effectivement, beaucoup de formations se chiffrent à des niveaux plus élevés, mais c'est une somme minimale, qui peut correspondre à certaines actions comme le voyage d'étude organisé par l'Agglomération et réalisé en juillet 2009 par B Forest en Autriche sur le thème des constructions écoresponsables qu'il a financé avec ses propres fonds. Nous considérons donc que la réponse qui nous est donnée est une raison de plus pour que la formation soit une

dépense comme les autres et fasse l'objet d'une prévision. Le Maire reste campé sur ses positions et refuse, comme souvent, cette proposition.

**Délibération n°5- Le budget primitif 2010 est approuvé par 20 voix pour et 5 abstentions de notre groupe.**

Nous justifions cette abstention par le fait que les propositions que nous avons faites lors de cette séance de conseil et lors de la précédente, sont (à quelques exceptions près) balayées d'un revers de manche !

**Délibération n°6- Vote à l'unanimité du budget annexe du camping municipal.**

**Délibération n°7- Vote à l'unanimité du budget annexe du cinéma.**

*Remarque : à l'occasion de ce vote, Gisèle Triboulet demande s'il ne serait pas possible de mieux faire apparaître le fait que ce cinéma est municipal....*

#### **4- Approbation du dossier de modification du POS sur la zone st Vincent.**

Une fois encore nous sommes agressés par le Maire (et avec des propos qui lui sont propres) pour avoir osé donner notre avis au commissaire enquêteur sur ce dossier, de surcroît à la dernière minute, comme des « lâches ».

*Remarque : nos occupations professionnelles ne nous permettent pas de nous libérer à tout instant. La date choisie pour rencontrer le commissaire enquêteur correspondait à nos agendas.... et pas aux calculs supposés du Maire... quels en seraient l'intérêt d'ailleurs : qu'aurait-il changé de venir à la première permanence du commissaire enquêteur ?*

Nous ne relevons pas cette nouvelle agression et répétons que nous voulons nous assurer qu'une desserte convenable est possible : la rue est étroite, des bus sont amenés à y circuler ; les piétons aiment encore s'y promener. Comment faire et qui se charge financièrement des transformations qui promettent d'être onéreuses ? Monsieur le Maire assure que ce sera à la charge du promoteur, qu'il n'est pas inconscient et qu'il est responsable de la sécurité des challésiens. Nous lui répondons que c'est bien que ce soit le promoteur qui paie et qu'il serait souhaitable que la liste minoritaire soit tenue informée des projets.

Nous demandons que les préconisations du commissaire enquêteur soient transcrites dans le dossier de modification du POS. Nous préférons que le dossier

soit le plus complet possible afin qu'il n'y ait pas de difficultés futures dans la réalisation du projet, ni de retard pris pour des motifs juridiques..... Nous essayons un refus catégorique du Maire.

**Délibération n°8- Le conseil municipal se prononce favorablement au dossier de modification du POS pour ce secteur, par 20 voix pour. Les cinq élus de la liste Agir s'abstiennent pour les raisons évoquées ci-devant.**

**Questions diverses.**

Information sur la poursuite des travaux et plantations au niveau du verger conservatoire.